

**VACCINATION OBLIGATOIRE CONTRE LA RHINOPNEUMONIE**

Les épizooties de rhinopneumonie observées en 2016 et 2017, ainsi qu’au printemps 2018 se sont révélées pénalisantes pour l’élevage et l’entraînement des chevaux de courses et ont pu entraîner des pertes économiques importantes.

Ce type de situation peut être prévenu par la vaccination. Le Comité de la SECF, lors de sa séance du 15 mai 2018, a donc décidé que la vaccination contre la rhinopneumonie, déjà imposée à l’élevage, devienne également une obligation réglementaire prévue par le Code des Courses au Trot pour tous les chevaux qui accèdent aux terrains d’entraînement et aux hippodromes. Cette nouvelle disposition a donc été introduite à l’article 15 du code des courses au trot (publication au Bulletin de la SECF du 7 juin 2018).

Afin d’en minorer l’impact économique, le protocole de vaccination contre la rhinopneumonie est identique à celui de la grippe :

* une primo-vaccination consistant en deux injections effectuées dans un intervalle de 21 à 92 jours,
* un rappel 150 à 215 jours après la seconde injection de primo-vaccination,
* puis un rappel moins d’un an après la précédente vaccination.

Cette obligation s’applique aux chevaux qui accèdent aux terrains d’entraînement et aux hippodromes, mais il est vivement conseillé de commencer la vaccination dès l’âge de 6 mois.

Cette information vous est communiquée avant l’application de cette disposition qui ne sera effective **qu’à compter du 1er novembre 2018** (un cheval devra alors avoir reçu au moins les deux injections de primo-vaccination pour être autorisé à participer à une épreuve), afin que vous preniez dès maintenant vos dispositions en procédant à la vaccination des chevaux qui ne sont pas déjà protégés contre la rhinopneumonie.

L’application Infonet qui vous permet de gérer au mieux les dates de vaccinations contre la grippe équine sera adaptée à cette nouvelle obligation. Une nouvelle version de l'application sera disponible à compter du 15 septembre 2018.

Paris, le 15 juin 2018

Guillaume MAUPAS

Directeur Technique